



dommages et intérêts

Par **palla**, le **08/10/2019** à **17:08**

Bonjour

Ayant eu un litige avec une entreprise.

J'ai eu gain de cause au tribunal de commerce avec dommages et intérêts.

Le directeur de l'entreprise a fait appel : dans la requête déposée par le directeur auprès de la cour d'appel il a joint des pièces falsifiées par un de ses employés.

j'ai déposé plainte pour faux et usage de faux: le procureur a poursuivi cet employé pour faux.

le tribunal a condamné cet employé pour faux et usage de faux et versement indemnités.

l'affaire a duré plus de 5 années :appel puis pourvoi .

le pourvoi a confirmé la condamnation.

Est ce que je peux ,après cet arrêt définitif ,demander des dommages et intérêts à l'entreprise (personne morale) independamment des indemnités versés par l'employé faussaire.

Mes remerciements